

LA LUTTE CONTRE LES INFLUENCES VENANT DE L'ARRIÈRE.

Les troupes étaient épurées, les manquements à la discipline réprimés; mais tout cela aurait été vain si, à l'intérieur, certains individus avaient pu continuer leur propagande néfaste et leur action démoralisante.

Le général commandant en chef va s'attacher à obtenir des pouvoirs publics une action efficace et constante contre les foyers de propagande connus.

Le 22 et le 23 mai, il signale au ministre de la Guerre la distribution aux permissionnaires de papillons et de tracts pacifistes ou défaitistes. Estimant que la diffusion de ces tracts fait partie d'un plan arrêté, provenant d'un Comité de Paris dont il donne l'adresse, il demande, le 30 mai, que l'on fasse cesser ces agissements et réclame des mesures énergiques contre les officiers, soldats et ouvriers mobilisés qui fréquentent les réunions pacifistes de l'intérieur ¹. Leur envoi au front est demandé. Comme, d'autre part, c'est à Paris que se tiennent le plus grand nombre de ces réunions et qu'habitent la plupart des agitateurs, la destination de la capitale est interdite, à la fin de mai, aux permissionnaires des bataillons d'Afrique, des groupes spéciaux et de la légion ². Le repos à Paris est également interdit aux hommes qui ne présentent pas des garanties suffisantes d'hébergement dans leur famille, à ceux qui sont signalés dans leurs unités comme mauvais esprits, aux hommes, sans foyers, des régions envahies recueillis par des œuvres. Ces œuvres devront les recevoir dorénavant dans les départements.

Toutes ces dispositions sont ratifiées et renforcées par le ministre dans certaines de leurs prescriptions de détail ³.

Le général commandant en chef propose encore au ministre d'autres mesures plus générales: expulsion des neutres douteux, emprisonnement dès ressortissants des puissances ennemies, qui, peu à peu, sont parvenus à

¹ G. Q. G., contrôle postal. Lettres au ministre de la Guerre, 2162/S. R. A. C. P., 22 mai 1917, et 2229/S, R. A. C. P., 25 mai 1917, et G. Q. G., cabinet du général en chef. Lettre au ministre de la Guerre, 2804/S, 30 mai 1917.

² G. Q. G., 1^{er} bureau. Télégramme aux généraux commandants de groupe d'armées, d'armées et de certaines régions, 1607/M, 19^h35, 27 mai 1917.

³ G. Q. G., cabinet du général en chef. Lettre au ministre de la Guerre, 3139, 4 juin 1917, Annexe 6.

circuler presque librement, arrestation et traduction devant les tribunaux des excitateurs, des organisateurs de la propagande, des auteurs et imprimeurs, des distributeurs de papillons et de tracts.

Dans de nombreux entretiens téléphoniques, dans de multiples entrevues, il insiste pour obtenir la dissolution des comités dangereux, des syndicats d'ouvriers mobilisés et demande que les réunions de travailleurs, non strictement corporatives, soient interdites.

Ces mesures, qui heurtaient des habitudes, - voire même des idées qui pouvaient se justifier dans une certaine mesure en temps de paix, mais qu'il était difficile d'admettre en temps de guerre, - furent prises avec des délais plus ou moins longs et contribuèrent certainement à enrayer le mouvement pacifiste et révolutionnaire.

Dans une note, en date du 18 juin 1917, le général en chef pouvait faire une sorte de synthèse de son action aux premières heures de la crise; il y prévoyait aussi un certain nombre de mesures de préservation à longue échéance, seulement amorcées jusque-là ¹.

IV. - MESURES À LONGUE ÉCHÉANCE

PRISES POUR LE REDRESSEMENT ET L'AFFERMISSEMENT DU MORAL.

Les mesures à longue échéance prises pour le redressement et l'affermissement du moral sont de deux sortes : les unes concernent le bien-être de la troupe; les autres, la surveillance de l'esprit public à l'intérieur - dont dépend inévitablement le moral des combattants.

L'ALIMENTATION.

Si la nourriture était abondante, la préparation des aliments laissait souvent à désirer. Les raisons en étaient diverses : manque de surveillance des commandants de compagnie, incompétence des cuisiniers, transports longs et difficiles ne permettant pas d'assurer un repas chaud aux unités en première ligne, manque de variété des menus, - en particulier, absence fréquente de légumes verts qu'il était difficile de se procurer.

¹ G. Q. G., 1^{er} Bureau. Note 16257, 18 juin 1917, Annexe 526.